

INSTRUCTIONS POUR VOTER

Cher électeur admissible:

SACHEZ QU'UN scrutin de ratification aura lieu afin de déterminer si les électeurs admissibles approuvent la question référendaire.

La question référendaire qui suit sera soumise par scrutin aux électeurs admissibles de la Première nation des Abénakis de Wôlinak :

Suite au jugement rendu le 7 février 2017 dans l'affaire Landry c. Procureur général du Canada (Registraire du Registre des Indiens), êtes-vous en accord avec l'inclusion des appelants à titre de membres de la Première nation des Abénakis de Wôlinak?

INSTRUCTION POUR LE VOTE POSTAL

En tant que membre statué de cette Première nation, vous avez le droit de voter, à condition que vous ayez au moins 18 ans à la date officielle du scrutin du 8 février 2018. Pour vous aider à voter, veuillez trouver ci-joint une trousse de bulletin de vote postal:

- un bulletin de vote, paraphé sur le dos par la directrice du scrutin;
- une enveloppe marquée du mot «**BULLETIN DE VOTE**»;
- une enveloppe d'inscription / déclaration; et
- une enveloppe de retour prépayée, adressée au Directrice du scrutin.

IMPORTANT

Suivez attentivement les instructions ci-dessous pour vous assurer que votre bulletin de vote est valide et ne sera pas rejeté.

TOUTES LES LIGNES DE L'ENVELOPPE D'INSCRIPTION / DÉCLARATION DOIVENT ÊTRE COMPLETÉES. VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE VOUS ET LE TEMOIN SIGNENT L'ENVELOPPE D'INSCRIPTION / DÉCLARATION.

COMMENT VOTER PAR BULLETIN DE VOTE PAR LA POSTE:

1. Indiquer clairement votre réponse à la question énoncée sur le bulletin de vote en plaçant un "X" dans la case qui représente votre choix ;
2. Plier le bulletin de vote d'une manière qui masque la question et les marques, et qui expose les initiales du Directrice du scrutin au verso;
3. Insérer et sceller le bulletin de vote à l'intérieur de l'enveloppe marquée du mot «**BULLETIN DE VOTE**»;
4. Insérer et sceller l'enveloppe «**BULLETIN DE VOTE**» dans l'enveloppe d'inscription / déclaration;

5. Remplir et signer l'extérieur de **l'enveloppe d'inscription / déclaration** en présence d'un témoin âgé d'au moins 18 ans. Vous et le témoin devez signer **l'enveloppe d'inscription / déclaration** ;
6. Insérer et sceller **l'enveloppe d'inscription / déclaration** dans l'enveloppe de retour prépayée; et
7. Remettez l'enveloppe de retour scellée à la Directrice du scrutin par la poste, par messenger ou en personne. Le bulletin de vote postal doit être reçu par la Directrice du scrutin au plus tard à 9 h 00 le jour du scrutin officiel. Notez que les bulletins de vote reçus après la clôture du scrutin le jeudi 8 février 2018 ne seront pas comptés.

INSTRUCTION POUR LE VOTE EN PERSONNE

Si vous désirez voter en personne, présentez-vous au bureau de scrutin aux heures et à la date inscrite ci-dessous :

Le jour officiel du scrutin de ratification aura lieu le (jeudi) **8 février 2018** de **9h00 à 20h00** au :

Conseil des Abénakis de Wôlinak
10 120 rue Kolipaïo,
Wôlinak, Qc.
G0X 1B0

IMPORTANT

Si vous désirez voter en personne, veuillez apporter :

- votre carte de statut
- le bulletin de vote, paraphé sur le dos par le directrice du scrutin;
- l'enveloppe marquée du mot «**BULLETIN DE VOTE**»;
- l'enveloppe d'inscription / déclaration.

LES ÉLÉMENTS MENTIONNÉS CI-DESSUS SONT JOINTS À CET ENVOI.

POUR PLUS D'INFORMATION VEUILLEZ CONTACTER :

Joanie Rancourt,
Directrice du scrutin

10175 Rue Kolipaio,
Wôlinak, QC G0X 1B0

Téléphone bureau: (819) 294-1686

Cellulaire : (819) 692-7482

Télécopieur : (819) 294-1689

Courriel : jrancourt@gcnwa.com

Katharina Trottier,
Conseil des Abénakis de Wôlinak

10120 Rue Kolipaio,
Wôlinak, QC G0X 1B0

Téléphone bureau: (819) 294-6696

Télécopieur : (819) 294-6697

Courriel : ktrottier@cawolinak.com